

**ANALYSE DE CERTAINS**

**DISCOURS CHOISIS**

**Cours du 5 mai 2020**

# ANALYSE DU DISCOURS DE LEDRU-ROLLIN, 23 JUILLET 1841

- **Sarthe:** c'est l'un des départements français, une circonscription administrative et territoriale. La Sarthe est un département depuis le 4 février 1790.
- **Alexandre Ledru-Rollin (1807-1874)** était un avocat. Il fut élu député en 1841, pendant la Monarchie de juillet, et siégea à l'extrême gauche de la Chambre.
- **Suffrage universel:** adopté en 1848, à l'époque était encore partiel, permettant seulement aux hommes de voter (suffrage universel masculin). Il faudra attendre presque un siècle pour que les femmes participent pour la 1<sup>ère</sup> fois aux élections françaises (1945).

Profession de foi, Paris, Dufay Editeur, 1841. Discours prononcé le 23 juillet 1841 avant son élection comme député de la Sarthe et publié une première fois dans le Courrier de la Sarthe, 25 juillet 1841.

- Messieurs, En répondant à votre appel, en venant à vous, je vous dois compte de ma foi politique. Cette foi vive, inébranlable, je la puise à la fois dans mon cœur et dans ma raison. Dans mon cœur qui me dit, à la vue de tant de misères dont sont assaillies les classes pauvres, que Dieu n'a pas pu vouloir les condamner à des douleurs éternelles. Dans ma raison qui répugne à l'idée qu'une société puisse imposer au citoyen des obligations, des devoirs, sans lui accorder, en retour, une portion quelconque de souveraineté. La souveraineté du peuple, tel est, en effet, le grand principe qu'il y a près de cinquante années, nos pères ont proclamé. Mais cette souveraineté, [...] elle a disparu du domaine des faits. Pour nos pères, le peuple c'était la nation tout entière, chaque homme jouissant d'une part égale de droits politiques, comme Dieu lui a fait une part égale d'air et de soleil. Aujourd'hui, le peuple, c'est un troupeau conduit par quelques privilégiés comme vous, comme moi, messieurs, qu'on nomme électeurs, puis quelques autres, plus privilégiés encore, qu'on salue du titre de député. Et si ce peuple, qui n'est point représenté, se lève pour revendiquer ses droits, on le jette dans les cachots. S'il s'associe dans des syndicats pour ne pas périr de misère et défendre son salaire insuffisant, on le jette dans les cachots. [...] C'est dire assez que ce système déshonoré, rongé par la corruption, a fait son temps, et qu'il faut le changer, si nous ne voulons pas subir une violente révolution. Et pour le changer, messieurs, la réforme électorale est le premier pas à faire : sans elle, tout progrès pacifique est impossible. Cette réforme, il la faut radicale. Que tout citoyen soit électeur, que le député soit l'homme de la nation, non de la fortune, qu'il soit désigné pour sa valeur.

- Au début de ce texte nous trouvons une **APOSTROPHE**: il s'agit d'un procédé linguistique et stylistique permettant **d'interpeller** un destinataire dans le cours d'une phrase ou d'un texte.
- **L'APOSTROPHE** est une **figure de style** qui consiste à interrompre un discours ou un récit pour **s'adresser** subitement à un destinataire pour **attirer son attention**. Normalement, à l'écrit, cet emploi est marqué par le recours à la virgule.

- Dans ce texte, en disant « **MESSIEURS** » l'énonciateur s'adresse aux personnes présentes dans le contexte de l'énonciation, en les interpellant directement.

- Dans ce discours nous pouvons remarquer la présence de la **LEGITIMATION** de l'énonciateur dans les quatre premiers paragraphes:

« dans mon cœur et dans ma raison » = il s'agit des deux pôles de l'émotion (PATHOS) et du raisonnement logique (LOGOS).

- Dans l'analyse de la communication, nous trouvons l'utilisation des temps verbaux au **temps présent**, surtout dans le 1<sup>er</sup> et le 5<sup>ème</sup> paragraphe.
- 1<sup>er</sup> paragraphe: « Je vous dois compte de ma foi politique »: il s'agit d'un présent ACTUEL qui se réfère au contexte de l'énonciation (« en répondant à votre appel, en venant à vous ») = c'est-à-dire maintenant que je vous parle directement

- Dans le 5<sup>ème</sup> paragraphe: « La souveraineté, du peuple, tel **est**, en effet, le grand principe » = le présent est utilisé pour indiquer une situation *générique (présent générique)*, se référant à un principe qui vaut indépendamment du contexte.
- Ce **passage** du présent actuel à un présent générique sert à l'énonciateur pour passer du PLAN PARTICULIER au PLAN GENERAL des principes énoncés.

- Dans le 5<sup>ème</sup> paragraphe on assiste à une sorte de **CRESCENDO**: l'énonciateur utilise une même structure derrière les différents énoncés « Si ce peuple ... se lève pour revendiquer ses droits, on le jette dans les cachots. S'il s'associe pour ne pas périr de misère ... on le jette dans les cachots. Si ... il écrit sur son étendard [...], on le mitraille ».

- **MODALITÉ DÉONTIQUE: elle insiste sur l'obligation. Utilisation surtout des verbes comme devoir et falloir.**

On la trouve à la fin du texte, dernier paragraphe.

« Ce système ... **il faut** le changer, à peine de subir une violente révolution. Et pour le changer, Messieurs, la réforme électorale est le premier pas **à faire**. Cette réforme **il la faut radicale**. **Que** tout citoyen **soit** électeur, **que** le député **soit** l'homme de la nation, non de la fortune; **qu'il soit** désigné pour sa vertu ».

- Les trois premières modalités (soulignées), autour de l'axe du **DEVOIR**, servent à LEGITIMER les assertions de l'énonciateur et à VALIDER sa thèse de la nécessité de la réforme électorale.
- Les autres modalités, centrées sur l'axe de la **VOLONTÉ**, soulignent la volonté de l'énonciateur d'exhorter son auditoire.

- Dans le discours il y a aussi l'évocation d'un « décor » de MISERE et de CORRUPTION, évoqué par des éléments lexicaux comme: « misères dont sont assaillies les classes pauvres »; « troupeau conduit par quelques privilégiés »; la répétition de «on le (=le peuple) jette dans les cachots »; « système déshonoré rongé par la corruption ... ».

- LE LEXIQUE POLITIQUE UTILISÉ DANS LE DISCOURS

Souveraineté; citoyen; électeur; député; réforme électorale.

- Le **REGISTRE DE LANGUE** utilisé par l'énonciateur est accessible à tout le monde (on cite, en effet, *foi, cœur, raison, misère, troupeau, cachot...*). C'est un lexique très simple, caractérisé aussi par des mots du **domaine social**: classe, misère, salaire.

- **MODALITÉ AXIOLOGIQUE:** utilisation de mots appréciatifs ou dépréciatifs qui ont une connotation spécifique.
- Dans ce discours, on trouve: foi vive, inébranlable (irremovable, incompressible) = **APPRÉCIATIF**;
- Misère / condamner à des douleurs éternelles/ imposer / troupeau conduit / insuffisant / système déshonoré /cachots/ rongé par la corruption = **DÉPRÉCIATIF**.
- En général, l'énonciateur utilise des mots dépréciatifs pour souligner la situation dramatique de son temps.

- Dans le 5<sup>ème</sup> paragraphe, le mot **MAIS** joue un rôle très précis:

Il sert à réorienter le discours. L'énonciateur, après avoir fait une assertion (« la souveraineté du peuple ... le grand principe ... »), réoriente la lecture. Le **MAIS** prend la place de « cela dit ». **MAIS** est alors un **CONNECTEUR**, c'est-à-dire, un mot de **LIAISON** qui sert à organiser un texte. Les connecteurs permettent de relier les propositions, les phrases et les paragraphes.

- Dans ce discours, le MAIS est appelé donc ARGUMENTATIF.

- Dans le texte il y a aussi des mots qui insistent sur **l'absence de liberté des citoyens** = subissant des impositions.

On parle de classe « pauvres assaillies » par les misères; on parle d'obligations imposées aux citoyens (« société puisse imposer au citoyen »); on fait la comparaison du peuple avec un « troupeau conduit » et d'un peuple qui « n'est point représenté ». Quand le peuple devient ACTIF, en se rebellant, « on le jette dans les cachots ».

- On analyse encore des points de cet énoncé:

- « Aujourd'hui le peuple ..... qu'on salue du titre de député ».

Dans cette partie, il faut tout d'abord remarquer la présence de la définition du PEUPLE en tant que TROUPEAU. Il y a des éléments bien précis qui soulignent le manque de liberté et la présence du despotisme.

- Ensuite, il faut considérer la présence d'un COMMENTAIRE que l'énonciateur fait sur les mots « électeur » et « député » en les montrant comme des signes (qu'on nomme / qu'on salue).

L'énonciateur pense que le système ne peut pas durer de cette manière, en s'appuyant sur des privilèges. Quand on utilise les mots pour déterminer la réalité, on parle de **MODALITÉ AUTONYMIQUE**.

La MODALITÉ AUTONYMIQUE détermine la réalité en donnant aussi des commentaires par l'énonciateur; dans cet énoncé: « quelques privilégiés ... on nomme ... qu'on salue du titre de député ».

L'énonciateur donne une sorte de commentaire sur ces mots qui lui permet de dénoncer le fait qu'à l'époque seulement les citoyens assez riches pouvaient être nommés électeurs ou députés.

- Cette stratégie est confirmée dans le dernier énoncé par le souhait de l'énonciateur que tout citoyen devienne un électeur et que tout homme de vertu puisse devenir député.

\*\*\*\*\*

## « LA RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL 18 JANVIER 2000

- Monsieur le président,  
Monsieur le rapporteur

Mesdames et Messieurs les sénateurs

J'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui la réforme de la loi sur la liberté de communication préparée par le Gouvernement, telle qu'elle a été adoptée en première lecture par l'assemblée nationale. Avec cette réforme, le service public trouvera les moyens d'une nouvelle ambition. Avec cette réforme, le système de la régulation audiovisuelle à la française prendra pleinement en compte la nouvelle donne de la numérisation.

Depuis un demi-siècle déjà, la radio et la télévision se sont imposées comme la principale source d'information des citoyens, le premier de leur divertissement et, avec l'école, le plus puissant vecteur de l'éducation, de la culture et de l'expression des idées.

Une nouvelle mutation des usages audiovisuels est cependant engagée avec l'essor conjoint des transmissions satellitaires et de la numérisation des signaux.

Ouverture au monde le plus lointain, mais aussi connaissance du monde le plus proche : si les frontières géographiques disparaissent, nos concitoyens ne veulent pas perdre leurs racines et négliger leur village. C'est dans le même esprit d'universalité que nous exigeons que l'information nous renseigne aussi bien sur ce qui arrive à l'autre bout du monde, que sur ce qui se passe dans notre village ou notre quartier. Devenue européenne, demain peut-être mondiale, la citoyenneté se veut plus fraternelle et plus intime.

- Est-ce à dire que cette facilité de recueillir l'information, de disposer de toute l'ampleur du savoir humain en temps réel va transformer notre société au point de faire disparaître toutes les inégalités et progresser l'intelligence humaine ?

A nous d'en décider : deux espoirs se dessinent devant nous :

- la fin des inégalités culturelles
- la diversité de la pensée

Renforcer le contrôle de l'indépendance des rédactions, à l'égard des intérêts politiques et économiques, c'est favoriser le pluralisme et l'impartialité de l'information.

Soutenir la production de contenus audiovisuels de qualité, en incitant les nouvelles chaînes à ne pas se contenter de rediffuser des stocks largement amortis, ou des téléfilms américains achetés au kilomètre, mais à investir dans la création de programmes originaux, c'est défendre la diversité culturelle.

Ce sont bien ces principes que la France défend dans l'arène internationale. Ce sont bien ces principes qui sous-tendent la loi de développement et de liberté que le gouvernement vous soumet aujourd'hui.

Je n'ai pas besoin de le souligner, le contexte a profondément changé depuis le moment où vous avez adopté un projet de loi modifiant la loi de 1986 présenté par mon prédécesseur : le temps écoulé nous permet de nous pencher aujourd'hui, en temps réel, sur les questions que l'évolution des techniques nous pose. Qui pouvait alors prévoir la fusion AOL-Time Warner, le développement de la web-tv, ou l'accélération du passage à la télévision numérique de terre ?

C'est bien dans cet esprit d'adaptation souple aux nouvelles problématiques que nous ouvrons le débat sur la télévision numérique de terre ou que nous réfléchissons ensemble au développement des télévisions locales, avec l'objectif de finaliser ces dispositifs au cours des secondes lectures. Je conçois cette navette parlementaire comme une chance d'enrichissement de texte.

# ANALYSE DU DISCOURS « LA RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL 18 JANVIER 2000

- Il s'agit d'un autre discours politique. Qu'est-ce que c'est le discours politique? Donnons une définition:

**Christian Le Bart** énumère les quatre caractéristiques principales du discours politique:

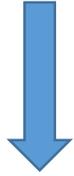
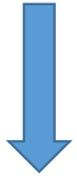
1. La mise en transparence du **SOCIAL**: on banalise la réalité sociale pour la rendre accessible à tout le monde en recourant à des mots généraux.
2. La légitimation de la personne qui prononce le discours et son rôle.

3. La prétention à savoir guider le social: c'est-à-dire la capacité à savoir résoudre les problèmes de la société et à savoir gérer le social.

4. La création d'une communauté *mythique* (dans le cas des discours que nous venons d'analyser, cela est représenté par « le peuple », « les Français »). Afin de se légitimer, l'homme politique vise à établir une relation de **CONFIANCE** avec la communauté à laquelle il s'adresse. Rien chez lui est naturel.

Au contraire, il crée une **image de soi** (ETHOS) qui est attentivement construite en discours. L'homme politique fait attention non seulement à ce qu'il dit, mais également à la façon de le dire et aux effets de ce qu'il vient de dire, sans renoncer à *l'apparente* spontanéité.

Dans le texte « La Réforme de l'audiovisuel... » on peut remarquer la MODALITE' ASSERTIVE (*certain*) et la MODALITE' AXIOLOGIQUE (*appréciation*).



On lit dans le texte: « principale source » « le plus puissant vecteur... ».  
De cette manière, l'énonciatrice introduit les technologies audiovisuelles comme des FACTEURS DETERMINANTS DU PROGRES.

- Le **citoyen** a un rôle précis dans le texte: il exige d'être informé dans le respect de sa diversité (« expression des idées », « nos concitoyens ne veulent pas perdre leurs racines et négliger leur village ») dans un cadre de *lien fraternel* avec les autres individus (« citoyenneté ... fraternelle et plus intime »). Ce sont les deux **exigences** de **l'universalité** et du **respect de la diversité** qui s'entrelacent dans les exigences que l'on suppose être celles des citoyens.

- L'énonciatrice s'appuie sur les principes fondateurs de la République française: **Liberté, Egalité, Fraternité**. La réforme proposée veut garantir la **LIBERTE**, qui est d'abord celle de la **COMMUNICATION** (« loi sur la liberté de communication préparée par le Gouvernement »; « la loi de développement et de liberté que le Gouvernement vous soumet aujourd'hui »).
- La réforme permettra aussi « la fin des inégalités culturelles », satisfaisant également les exigences d'une citoyenneté qui se veut « plus fraternelle ».

- **UNIVERSALITE** (5<sup>ème</sup> paragraphe).

L'énonciatrice fonde l'universalité par les présupposés d'existence: on assiste à une « ouverture au monde », à la disparition des « frontières géographiques », à une redéfinition de la citoyenneté comme citoyenneté européenne et de plus en plus MONDIALE.

- LANGAGE ET STYLE UTILISES DANS CE DISCOURS

L'énonciatrice simplifie la vision des choses, la rendant accessible à tous et s'appelant souvent au sens commun et à des principes généraux. Elle parle de « *nouvelle ambition* », elle fait l'exemple de la radio et de la télévision pour introduire les mutations actuelles; elle parle de « *racines* » et de « *village* » des citoyens, de faire « *progresser l'intelligence humaine* », d' « *espoirs* » = il s'agit de MOTS SIMPLES ET DE CARACTERE GENERAUX.

- L'énonciatrice utilise des mots pour présenter le contexte actuel comme NOUVEAU, transformé par les **TECHNOLOGIES**



« nouvelle donne de la numérisation », « nouvelle mutation des usages audiovisuels », « va transformer notre société », « le contexte a profondément changé », « l'évolution des techniques ».

- Mais cette transformation a apporté même des **problèmes**  
« les **questions** que **l'évolution** des **techniques** nous pose », « **nouvelles problématiques** ».

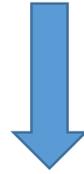
En plus, cette transformation se fonde de plus en plus sur **l'UNIVERSEL**:

« **Ouverture** au **monde** le plus **lointain** »

« **frontières géographiques disparaissent** »

« **citoyenneté** européenne, demain **peut-être mondiale** »

- DIVERSITE et UNIVERSALITE dans ce discours ne sont pas utilisés comme ANTONYME = les deux choses vont de pair.



Dans le 5<sup>ème</sup> paragraphe, on souligne que ces deux aspects sont **COMPLEMENTAIRES**; même deux paragraphes plus loin, on trouve les deux espoirs suivants: **la fin des inégalités culturelles**, garantissant à tous le libre accès aux nouvelles technologies, et le **respect de la diversité de la pensée**.

Le rôle du **MAIS** dans le texte:

Il s'agit d'un **MAIS ADVERSATIF** qui oppose les deux parties de l'énoncé pour souligner ce que *les nouvelles chaînes doivent et ne doivent pas faire*.

- L'UTILISATION DU PRONOM **NOUS**

À quoi revoie le NOUS dans le dernier paragraphe?

Le premier NOUS est un **NOUS de MAJESTÉ** (*nous* en tant que Ministre de la Culture et de la Communication)

Dans le deuxième cas, il s'agit d'un **NOUS** qui représente **l'ensemble des personnes présentes à la discussion = communautaire.**

- REPRESENTATION DE LA DIVERSITE:

Il y a des éléments qui renvoient à la **DIVERSITE**: « ce qui se passe dans notre village ou notre quartier »; « diversité de la pensée »; « pluralisme »; « diversité culturelle ».

- **INTERFERENCES DIATOPIQUES (TOPOS = LIEU)**

Dans le discours de l'énonciateur il y a l'insertion de mots d'une langue autre. Il s'agit d'anglicismes c'est-à-dire des mots qui sont passés de l'anglais au français:

STOCK = considéré comme indigène en France (ancien)

WEB TV = locution récente – XXI siècle, lié au développement technologique. Il s'agit d'un **EMPRUNT de NECESSITE**

- La technologie nouvelle a été introduite en France via les Américains et donc la chose débarque en Europe avec une dénomination anglo-américaine.

# LES INTERFERENCES

- **DIATOPIQUES**

Il s'agit de l'insertion de mots ou d'éléments venant d'une autre langue dans le discours de l'énonciateur. La présence d'emprunts ou la reprise de structures phrastiques d'une langue étrangère sont des cas de ce type d'interférence.

Les discours des institutions européennes, qui sont traduits ou corédigés dans les 24 langues officielles de l'Union et qui sont disponibles en français et en anglais dans la majorité des cas, montrent la présence d'interférences diatopiques de type lexical et de type phrastique lors de la contamination structurale entre les différentes langues.

- **DIATRATIQUE**

Quand le discours de l'énonciateur présente un certain registre de langue (populaire, familier, formel...) et que l'énonciateur y insère des mots, tournures ou expressions venant d'un autre registre, on parle d'interférence diastratique. Par exemple, l'utilisation des gros mots et en général de la vulgarité en politique est un cas de changement de ton et de registre, l'acteur politique devant normalement s'exprimer dans un registre formel ou éventuellement familier.

En France, certains énonciateurs utilisent cette stratégie de manière assez fréquente. C'est, par exemple, le cas de Jean-Marie Le Pen, dont nous rapportons un extrait du discours de vœux devant la presse du 8 janvier 2009 à Nanterre:

*[...] cette crise, ce sont tous ceux qui nous ont gouverné ou nous gouvernent qui en sont les responsables. Oui, les responsables, ce sont les apprentis **sorciers** de l'économie qui **auréolés** d'une **gloire** [...] ont détruit Nations, Etats ...*

*Ces **histrions** se voyaient plus grands que l'Histoire dont ils annonçaient la disparition au profit du **veau d'or** [...]. Car la **magie** de leurs compétences proclamées [...]*

Nous trouvons dans ce texte des mots venant du lexique de la magie et de la religion qui marquent la présence de l'interférence diaphasique et de l'interférence diastratique vu que le registre se fait familier.

- DIACHRONIQUE

L'énonciateur insère dans son discours des mots anciens ou désuets et qui appartiennent plus généralement à un autre « état de langue ».

Un cas de cette interférence est le retour du mot « assimilation » dans le discours politique français. En effet, ce mot avait été remplacé par le mot « intégration » à cause de sa connotation trop liée au contexte de la politique coloniale française.

Dans un article du journal *Le Monde* de novembre 2016, on peut lire à ce sujet que:

*Il y a une quinzaine d'années, le mot « assimilation » fleurait bon la IIIe République. Il était associé aux politiques menées dans les colonies – on parlait volontiers d' « assimilation coloniale » - ou aux débats de l'entre-deux-guerres sur l'accès à la nationalité – une circulaire de 1927 la définissait comme « l'absorption plus complète et parfaite des éléments étrangers dans la nation ». Après une longue éclipse, l'assimilation a effectué un retour inattendu dans les années 2000: portée par les controverses sur l'Islam, elle est désormais au cœur des débats sur l'identité nationale.*



C'est notamment Nicolas Sarkozy qui est censé l'avoir réintroduit dans ses discours de campagne des primaires. D'ailleurs, ce mot est également le mot privilégié de l'extrême droite, comme le suggère cette remarque métalinguistique de Jean-Marie Le Pen dans le discours sur la politique d'immigration qu'il a fait à Paris le 26 octobre 2007:

*L'intégration, terme créé par l'intelligentsia de gauche pour contester l'assimilation au nom du droit à la différence, signifie que l'immigré peut garder sa culture, sa langue et ses mœurs d'origine tout en ayant à tous les droits sociaux accordés aux Français.*

# ANALYSE DU SOMMET DE BEYROUTH SUR LE DIALOGUE DES CULTURES. LA DECLARATION, 2002

*Nous, Chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis du 18 au 20 octobre 2002 à Beyrouth, saluons la tenue, pour la première fois, d'un Sommet de la Francophonie dans un pays arabe, le Liban. Notre présence au Proche-Orient souligne notre solidarité avec la langue et la culture arabes, solidarité qui nous permet de réaffirmer la dimension universelle de la Francophonie.*

***Nous avons décidé*** de consacrer ce IXe Sommet de la Francophonie au **Dialogue des cultures**.

***Nous réaffirmons*** le rôle majeur du dialogue des cultures dans la promotion de la paix et la démocratisation des relations internationales. Ce dialogue implique le respect des différentes identités, l'ouverture aux autres et la recherche de valeurs communes et partagées.

***Nous voulons donner*** un nouvel élan à l'intensification du dialogue des cultures et des civilisations, ainsi qu'au rapprochement des peuples par leur connaissance mutuelle, que nous avons inscrits dans la Charte au rang d'objectifs prioritaires de la Francophonie.

***Nous sommes résolus*** à renforcer le rôle de l'Organisation internationale de la Francophonie à cet effet.

***Nous réaffirmons*** notre attachement à la coopération multilatérale dans la recherche de solutions aux grands problèmes internationaux.

***Nous sommes déterminés*** à approfondir nos champs de concertation et de coopération francophones afin de lutter contre la pauvreté et de contribuer à l'émergence d'une mondialisation plus équitable qui soit porteuse de progrès, de paix, de démocratie et des droits de l'homme, respectueuse de la diversité culturelle et linguistique, au service des populations les plus vulnérables et du développement de tous les pays.  
[...]

- Ce texte est une *autolégitimation* des valeurs francophones et une *légitimation* d'un plan pour relancer le dialogue des cultures.
- Nous remarquons la présence des **MODALITES ASSERTIVES** (*certain*) = cela est présente par le biais de la structure phrastique « NOUS + VERBE DECLARATIF\* » au début de chaque paragraphe.

\* Verbe déclaratif: il s'agit d'un verbe qui exprime l'énonciation d'une assertion tout en engageant fortement l'énonciateur dans ce qu'il affirme (*nous réaffirmons / sommes résolus – déterminés ...*)

- On remarque la présence d'un **lexique général** (*solidarité, dimension universelle, démocratisation, dialogue des cultures, coopération, paix*).
- Le **PLAN est EMBRAYE** par l'emploi du *NOUS de MAJESTE* qui se réfère aux chefs des pays francophones. Dans le texte il y a donc la présence de l'énonciateur dans LE DIT, dans le DISCOURS.
- Ce discours est une **DECLARATION** et se veut solennelle. On trouve, en effet, la MODALITE ASSERTIVE ET LE LEXIQUE GENERAL.
- Dans le texte les énonciateurs insistent:

- Sur les **valeurs de la FRANCOPHONIE**, légitimée en tant qu'universelle parce que **partagée = « solidarité, dimension universelle de la France, recherche de valeurs communes, rapprochement des peuples. »**
- Sur le rôle du **DIALOGUE DES CULTURES** qu'il faut relancer pour réaffirmer les valeurs francophones (« **donner un nouvel élan à l'intensification du dialogue** »).

- Présence de la **DEIXIS**:

1. La personne: *Nous, Chefs d'Etats et de gouvernement des pays ayant le français en partage.*
2. La date: *18 ... octobre 2002.*
3. Le lieu: *à Beyrouth ... dans le Liban.*

La **deixis** est parfaitement saturée, c'est-à-dire que tous les éléments de la personne, du temps et du lieu sont présents de façon explicite.

- **MODALITES AXIOLOGIQUES** qui portent sur les *valeurs sociales*. (« attachement à la coopération multilatérale », « solutions aux grands problèmes ») = utilisation de mots appréciatifs.
- ET affirmation de valeurs censées être **PARTAGEES** « *progrès, paix, démocratie, droits de l'homme, respect de la diversité, développement* ».

- **Insistance sur le DIALOGUE et la COOPERATION** entre les cultures = « *intensification du dialogue des cultures, attachement à la coopération, approfondir nos champs de concertation.* »
- Comme le fait remarquer **Dominique MAINGUENEAU**, le discours des organisations internationales tend à l'autolégitimation de la communauté qui écrit les textes ainsi que les valeurs qui la fondent.

Il y a alors le ton de **l'APPRECIATION** = on parle d' « *attachement à la coopération multilatérale* », de « *solutions aux grands problèmes internationaux, de mondialisation plus équitable, service des populations les plus vulnérables* ».

- Pour légitimer son discours, la déclaration s'appuie sur la CHARTE DE LA FRANCOPHONIE. Pour mieux remarquer ce point, dans le texte on utilise aussi des **IMPLICITES** (ce qui n'est pas déclaré ouvertement), comme « **réaffirmer** » qui renvoie au **présupposé** que quelque chose a été déjà affirmée, notamment dans la Charte de la Francophonie; « *démocratisation des relations internationales. Ce dialogue **implique** le respect des différentes identités* » = le verbe **IMPLIQUE** renvoie à la solidarité du lien reliant ces nations.